

QUESTION

1

# Quelles mesures de protection contre la Métropole ?

Agir  
Réagir  
Débattre  
Partager



## La Lettre du Maire

Mai 2015 / numéro 1

 ville de  
**Martigues**  
les qualités de vivre

## Et tout d'abord, « pourquoi cette Lettre ? »

2015 sera une année très particulière pour Martigues et pour son territoire. Poursuite de la baisse des dotations de l'État, mise en place de la Métropole, remise en cause de l'autonomie des collectivités... Afin d'évoquer régulièrement les grands enjeux qui sont devant nous, j'ai souhaité l'élaboration d'un nouveau document : « La Lettre du Maire », l'occasion de vous informer, de faire débattre, pour qu'ensemble nous agissions.

QUESTION

1

## Quelles mesures de protection contre la Métropole ?

Madame, Monsieur,

Vous connaissez mon engagement et j'ose dire mon acharnement à mener depuis des années la bataille contre la Métropole marseillaise aux côtés de la grande majorité des élus du département mais surtout, et depuis bien plus longtemps encore, à vos côtés.

« Aix-Marseille-Provence » Métropole verra le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2016, mais je vous assure que toutes ces années de mobilisation n'ont pas été vaines pour la défense de nos services publics. Pas question de tirer un trait sur ce qui fait notre ADN, sur ce que nous avons mis des décennies à construire pour l'intérêt général.

Deux ans d'interventions continues à l'Assemblée nationale m'ont permis d'obtenir que la compétence de l'eau et de l'assainissement reste dans les territoires jusqu'en 2020 et que son transfert soit facultatif après cette date.

C'est toujours avec fierté que je rappelle les 14 000 signatures de la carte pétition pour dire « NON », déjà en 2010, à notre intégration forcée dans ce mastodonte technocratique.

Loin d'être terminé, le combat se poursuit pour les élus des majorités de la Ville et de la CAPM avec l'instauration, en collaboration avec les services, de mesures de protection : « notre bouclier » contre la Métropole, un vrai rempart pour vous, les populations.

La CAPM a sanctuarisé la Dotation de solidarité pour garantir les ressources des

communes et fixé un taux de Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) afin de redistribuer à ses villes membres le coût du service, soit 8,5 millions d'euros.

À Martigues, pour neutraliser de manière significative cette nouvelle taxe, nous avons baissé de deux points la Taxe d'habitation et nous réfléchissons à des aides compensatoires pour les personnes exonérées. D'autres mesures concrètes pour protéger notre territoire sont en train d'être imaginées. Elles accompagnent un budget à la fois en résistance et offensif pour maintenir les qualités de vie martigales.

Durant le mois de juin, j'aurai l'occasion de vous rencontrer, afin d'échanger sur le projet municipal et les finances dont nous avons besoin pour le réaliser.

Dans votre intérêt, en proximité, dans l'échange et la discussion, c'est tout le sens de mon engagement de Maire.

Saby Charroup

### [À Martigues]

Notre service, 100 % public, nous offre une eau de qualité avec un prix au m<sup>3</sup> parmi les moins chers de France. 2,19 euros HT (2,35 euros TTC), alors que le prix moyen en France atteint 4,15 euros.

### [Ma position]

**Oui**, à des coopérations choisies et justifiées, donc oui, pour un transport interurbain performant, dans l'intérêt des populations de tout le département.

**Non**, à une Métropole tournée vers la ville-centre Marseille, au détriment des finances et des particularités des autres communes.

### [Réagir]

Les taxes, les impôts et les compétences sont au cœur de la construction de la Métropole. Notre responsabilité, aujourd'hui, est d'agir sans sacrifier ni nos priorités, ni l'intérêt général.

## Réunions publiques

### Le projet municipal 2016 en débat :

quelles orientations, quels moyens,  
quelles marges de manœuvre ?

**Jeudi 4 juin**

Hôtel de Ville

**Vendredi 12 juin**

Hôtel de Ville

**Vendredi 19 juin**

Salle polyvalente de la Couronne